



L'organisation sociale des Anciens Iroquois

Aristide Beaugrand-Champagne

Numéro 4, 1939

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1078901ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1078901ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Beaugrand-Champagne, A. (1939). L'organisation sociale des Anciens Iroquois. *Les Cahiers des Dix*, (4), 271–289. <https://doi.org/10.7202/1078901ar>

L'organisation sociale

des Anciens Iroquois

Par ARISTIDE BEAUGRAND-CHAMPAGNE

C'est aux Jésuites que nous devons de connaître les anciens Iroquois. Comme missionnaires, tels les auteurs des célèbres *Relations* écrites de 1615 à 1672; comme sociologues avant la lettre, tels les Pères Lafitau et Sylvi, le premier dans son ouvrage: *Moeurs des Sauvages Américains*, paru en 1724, le second dans ses *Relations par lettres de l'Amérique Septentrionale*, écrites en 1709 et 1710, et publiées en 1907 par le Père Camille de Rochemonteix; comme historiens, tel le Père de Charlevoix, dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, publiée en 1744; ce sont eux qui ont approché de plus près, décrit le plus fidèlement et le plus sincèrement ces nations rebelles à toute pénétration étrangère aussi bien spirituelle qu'économique.

D'autres les avaient approchés: coureurs de bois ou trafiquants attirés par l'amour de l'aventure et l'espoir du gain; ambassadeurs dépêchés pour les gagner; militaires chargés de les soumettre; tous avaient appris quelques traits de leur manière de vivre, de leur sens politique, de leur façon de conduire la guerre.

Il n'est resté qu'un vague souvenir de ces rencontres passagères, peu favorables aux observations sérieuses, et les quelques renseignements qu'il importait de retenir ont trouvé un écho dans les *Relations* ou dans les ouvrages que je viens d'énumérer.

Les missionnaires et les savants Pères étaient tous plus capables d'endurer le martyre pour implanter la Foi chez les Iroquois, que

de fausser sciemment la vérité, ou d'inventer, pour colorer leurs annales, des faits dont ils n'auraient pas été témoins.

Cependant, on peut se demander si les Jésuites ont bien compris les Iroquois; s'ils les ont compris comme nous les comprenons aujourd'hui, à l'aide même des documents missionnaires que nous leur devons de pouvoir consulter.

Et ceci demande quelques explications.

Il y a trois cents ans, au moment par exemple où l'on rédigeait les *Relations*, on ne connaissait d'autres « Sauvages » que ceux des Amériques et encore, ne pensait-on point à les comparer entre eux, ni même croyait-on que cela fût possible.

Les Espagnols colonisaient alors l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud; les Français, eux, étendaient leur activité à toute l'Amérique du Nord; pendant que les Anglais, plus sages, s'établissaient solidement sur le littoral de l'Atlantique.

Ni les uns ni les autres ne tenaient à se communiquer des renseignements de quelque nature qu'ils fussent, sur les populations indigènes qu'ils dépouillaient de leurs biens et refoulaient vers l'intérieur.

A tous ces conquérants, les indigènes apparurent comme les êtres les plus grossiers, les plus dénués de sensibilité: la charité chrétienne avait même peine à voir des hommes dans ces créatures abjectes, et personne n'aurait pensé qu'il pouvait exister entre tous ces peuples un lien mystique quelconque, ni que, dans les autres parties du monde alors encore inexplorées, il pût y avoir des hommes en tout semblables à ceux-ci, vivant de la même manière, pensant de la même façon, ayant des institutions identiques, et présentant devant des phénomènes analogues les mêmes réflexes.

Pourtant, tel était bien le cas. Il y avait alors — et elle n'est pas disparue de partout — une humanité primitive, répandue sur la surface de la Terre; semblant n'avoir aucun lien entre ses différents groupes, qui présentent par ailleurs tant de ressemblances en maintes choses, que l'on ne peut s'empêcher de croire qu'ils furent un jour

en communications suivies: on en peut prendre comme exemple l'extraordinaire dispersion de l'institution du clan dans le monde.

Il ne faut pas entendre le mot primitif comme signifiant ici un complexe d'infériorité. Il y a déjà eu, et il y a encore, des peuples non évolués, demeurés dans l'enfance, ou qui y sont retournés: ceux-là ne sont pas des primitifs mais des arriérés, des avortons, qu'il ne faut pas confondre avec les primitifs.

Le primitif est un être évolué, doué de toutes les facultés; en marche vers le complet épanouissement où nous croyons être parvenus, mais qui ne l'a pas encore atteint; non pas par paresse de son intelligence, ni par une impuissance naturelle à se perfectionner, mais simplement parce que nous l'avons surpris, étonné, arrêté dans son développement, comme un fruit que l'on cueille avant maturité.

Abasourdi par l'apparition de l'homme civilisé, le primitif s'arrête, fixe le nouveau dieu, s'avance, tend la main en signe d'amitié, tout en se tenant sur ses gardes, prend contact; puis, ayant par la suite reconnu la bassesse et la fourberie de la fausse divinité, s'enfuit, ou se met en embuscade pour asséner un coup de gourdin ou de tomahawk à l'intrus qui est venu troubler la paix et la solitude dans lesquelles il avait accoutumé de vivre.

Le primitif est un homme très ancien, et demeuré tel. Il avait atteint depuis bien longtemps le degré de civilisation que nous lui connaissons, quand les Grecs firent cadeau de la logique aux civilisations méditerranéennes, qui l'ont ensuite répandue dans le monde.

Le primitif est donc prélogique, et comme tel, ne peut recourir au raisonnement pour expliquer les phénomènes qui frappent son imagination: c'est par la première appréhension qu'il a des choses qu'il s'éclaire¹.

Pour lui, les choses sont ce qu'elles sont, et « parlent par elles-mêmes », comme on dit au Palais; il ne lui vient pas à l'idée qu'un fait puisse être la conséquence d'un autre fait, et il n'existe dans son esprit aucune idée de la liaison causale, ni de l'opération des causes secondaires: tout se fait et tout a lieu par l'intervention directe d'un

1. Levy-Bruhl, *La Mentalité Primitive*.

agent mystique quelconque, dieu ou diable, ou par l'intervention de la sorcellerie qui est, naturellement, le fait du sorcier de la tribu.

Ainsi, la mort n'est jamais naturelle; elle est toujours causée par l'action directe d'un agent quelconque: maléfice, assassinat, guerre, intervention mystique, sorcellerie; si elle survient à la suite de maladie ou par dégénérescence sénile, c'est encore par l'action d'une puissance mystique.

Comment expliquer autrement, en effet, que des vieillards décèdent quand d'autres encore plus vieux continuent à vivre, et que des enfants meurent qui devaient vivre encore longtemps.

Pour le primitif rien n'est fortuit. Si le canot chavire et que ses occupants se noient, ce n'est pas un accident comme nous disons; ce peut bien être parce que l'on a fait une fausse manoeuvre, ou que l'on a donné contre un obstacle, mais cette fausse manoeuvre on ne l'a pas voulue, bien sûr; on y a été poussé par quelque chose — et ce rocher invisible pourquoi était-il justement là où l'on voulait passer; on aurait bien pu passer à côté comme les autres canots; comme on a toujours fait soi-même; il y a une raison à tout cela!

Dans ce système il y a réponse à tout; le primitif ne cherche pas le pourquoi des choses; il sait que toutes existent pour le bien des hommes qui les possèdent; aussi, plaint-il les pauvres hommes qui vivent dans les autres pays où il n'y a rien, sans doute, puisque les hommes de ces pays-là assaillent le sien et viennent le dépouiller, lui le vrai homme, l'homme par excellence.

Voilà, en raccourci, quelques aspects de la mentalité primitive.

Les anciens Iroquois étaient de cette humanité primitive. Aussi, dans leur ascension vers la lumière, à ce stage du néolithique qui correspond pour les civilisations américaines au Magdalénien de l'Europe, ils se croyaient, et leurs voisins pensaient qu'ils étaient, en effet, les plus civilisés des hommes, et les plus valeureux.

S'ils avaient d'eux-mêmes si bonne opinion, c'est que leurs incursions, pour lointaines qu'elles eussent été — nous savons qu'ils avaient envahi la frontière nord des Carolines — ne leur avait pas

encore révélé les civilisations de l'Amérique Centrale et encore moins celles de l'Amérique du Sud.

Mais, à les comparer aux Indiens de l'Amérique du Nord, il est incontestable que les anciens Iroquois avaient beaucoup plus progressé que tous les autres, et que, si la conquête de leur pays par les Européens ne les en avaient empêchés, ils eussent bientôt franchi les stages qui les séparaient encore de la connaissance des métaux, du tissage des étoffes — ils connaissaient déjà la vannerie — et de la connaissance de l'écriture, par quoi les peuples passent de l'enfance à l'adolescence.

Les anciens Iroquois vivaient sous le régime du clan, qui est la première cellule de l'organisation familiale.

Ils ne sont plus là pour nous expliquer ce qu'ils entendaient par le clan et, malheureusement, Lafitau, qui les a connus le mieux, est lui-même muet sur ce point important.

Toutefois, dans le récit que les Iroquois lui ont fait de leurs origines et qu'il rapporte et commente dans les pages 92 et suivantes du premier volume de son ouvrage, il est question d'un personnage appelé le Loup qui aurait offert de la graisse d'Ours à une femme, laquelle pour l'avoir acceptée et mangée, fut précipitée du Ciel sur le dos d'une Tortue, sur laquelle la Loutre déposa de l'argile qui devint la Terre.

Ce serait là, dit l'auteur, le fondement sur lequel les Iroquois font reposer les noms des trois familles iroquoises du Loup, de l'Ours et de la Tortue qui leur rappellent leur histoire des premiers temps.

Il est assez clair qu'il s'agit ici des clans du Loup, de l'Ours, de la Tortue, et de la Loutre, ce qui fait déjà quatre des cinq grands clans iroquois, le cinquième étant celui du Castor, qui remplace quelquefois la Loutre pour le dépôt d'argile sur le dos de la Tortue.

Que la division en clans soit du début de la civilisation iroquoise, cela ne fait aucun doute; mais de quelle nature était le clan? mystique, c'est-à-dire religieux? politique, c'est-à-dire territorial? domestique, c'est-à-dire familial?

Malgré tout ce que l'on a écrit là-dessus dans de savantes dissertations, je pense qu'il s'agit tout simplement de préoccupations domestiques, ayant pour point de départ les ravages de l'inceste et des unions consanguines.

Par la division en grandes familles reconnaissant chacune pour signe ou marque du nom familial, — otem, comme dit Cuoq, ou totem, comme nous disons, — un des animaux les plus familiers de leur pays, et en établissant que le mariage ne pouvait avoir lieu entre gens du même clan, les anciens Iroquois, comme du reste presque tous les autres primitifs, avaient assuré la vitalité de leur race.

On ne voit nulle part, aucun auteur ne le dit, et rien ne peut nous porter à le croire, que ces peuples aient cru qu'ils descendaient ou avaient eu pour ancêtres soit un Loup, soit un Ours, ou n'importe quel animal servant d'otem, ou de totem.

A force de temps on a sans doute fini par croire que le totem d'un clan est sacré, et qu'il protège comme un dieu lare ceux qui sont nés dans le clan qui le reconnaît pour emblème et le vénère, mais on n'est pas allé plus loin.

La forme principale de la vénération c'était l'interdiction pour tous les membres du clan de manger de la viande du totem, de nuire à l'animal totémique, ou de le molester de quelque manière.

Quand ceux du clan de l'Ours en venaient au point d'être obligés de tuer ou de manger de la viande de cet animal, ils s'excusaient de leur mieux d'en être réduits à cette extrémité, et, devant les morceaux qui cuisaient, se livraient à toutes sortes d'incantations et d'objurgations pour apaiser la colère de Martin.

Le clan est la première cellule de l'organisation familiale, mais il n'est pas le premier état ou groupement humain.

Avant lui, les hommes vivaient seuls, comme aussi les femmes, et ce n'était que sous la poussée de la passion ou de l'appel d'une femme que le rapprochement avait lieu.

Il y a chez tous les primitifs, même chez les évolués, comme il y avait autrefois chez les civilisés, des usages qui rappellent ce premier

état: tel celui de la séparation des hommes d'avec les femmes dans les assemblées, encore pratiqué de nos jours même chez les Iroquois dans les offices religieux; tels les gynécées des Grecs, et les harems des Orientaux.

De cet état de choses il était arrivé que l'enfant naissant naturellement chez les femmes, ne reconnaissait comme auteur que sa mère; comme cette dernière était seule à savoir qui avait été le père de ses enfants, ou de tel de ses enfants, elle seule pouvait les revendiquer, et il s'établit ainsi de la part des enfants, comme de celle des mères vis-à-vis de leurs enfants, un attachement naturel qui faisait voir à l'enfant dans la mère l'autorité et le droit de commander. Ainsi naquit le régime du matriarcat qui devait se répandre dans tout le monde petit à petit et précéder partout de beaucoup le régime actuel de l'autorité paternelle ou agnatique.

Ce mode donnait à la femme, parce que mère, une autorité qui ne dépassa pas d'abord le cercle étroit de ses enfants, mais qui finit par s'étendre et par être reconnu *de jure* à la femme, parce que femme; c'est ainsi que pensaient et vivaient les anciens Iroquois.

Le régime du matriarcat comportait quelques particularités qui nous paraissent singulières, mais qui s'expliquent aisément dans ce système.

La femme était maîtresse de sa cabane, c'est-à-dire de sa maison, et réglait tous les détails de sa tenue: l'homme était banni du foyer durant le jour, et sa présence durant ce temps était considérée comme une intrusion dans un domaine qui ne le regardait pas.

Pendant l'absence des hommes de la cabane, les femmes se réunissaient et discutaient entre elles des affaires de la cabane, du clan, de la tribu ou de la nation; pesaient le pour et le contre des projets d'expédition de guerre, des conditions de paix, s'inquiétaient du temps où les hommes devront partir pour la chasse au castor ou au rat musqué, pour la pêche au saumon, au brochet, à la truite, qui remontent les petites rivières et viennent dans les marais voisins.

C'est aussi pendant l'absence des hommes que les femmes décidaient du temps où l'on irait faire les trous pour commencer les semences du maïs, ou pour procéder à sa récolte, selon la saison.

Les femmes avaient le droit de s'opposer aux décisions du conseil des hommes, même de s'opposer à la guerre. Elles avaient le droit de s'opposer au supplice des prisonniers de guerre et de réclamer tel d'entre eux qui leur plaisait, pour remplacer le mari ou le fils tombé dans la mêlée.

Comme corollaire à tous ces droits et à beaucoup d'autres dont il sera question plus loin, les femmes avaient le devoir naturel d'élever leurs enfants jusqu'à l'âge où ils devenaient pubères; de cuire les aliments que l'homme apportait à la cabane; de confectionner et entretenir les vêtements; de faire les semences et la récolte des céréales; d'entretenir le feu; de faire les ustensiles de ménage en terre cuite et de prendre part à toutes les activités, réjouissances et deuils, qui marquaient la vie des anciens Iroquois.

Mais les femmes avaient encore un droit qui en faisait virtuellement les maîtresses absolues de la nation: celui de choisir le chef du Clan ou de la Tribu, qu'elles faisaient agréer sans difficultés par les autres clans ou par les autres tribus.

On peut voir que les femmes n'avaient pas besoin de réclamer de prérogatives, et que ceux qui se sont apitoyés sur le sort soi-disant malheureux de bêtes de somme des femmes iroquoises, ne connaissaient pas suffisamment les conditions de leur existence, comme nous avons commencé de voir et comme nous verrons plus loin.

Voilà en résumé ce qu'était le matriarcat chez les anciens Iroquois, et comment ce régime, fort ancien, conditionnait encore la vie de ces nations au moment de l'irruption des Européens.

Le matriarcat n'est pas une conséquence du clan; mais ce régime du clan fonctionnant, comme on l'a vu, pour prévenir certains inconvénients graves des unions consanguines, ne pouvait que se trouver favorisé par l'autorité que la femme exerçait dans tous les domaines.

La principale conséquence de l'institution clanale c'était l'exogamie, c'est-à-dire l'interdiction pour tous de rechercher le mariage dans le clan auquel on appartient.

Ainsi, l'homme qui appartient au clan du Loup ayant pris femme dans le clan de l'Ours viendra vivre dans ce clan au moins pendant la première année, se présentant la nuit seulement dans la cabane que sa femme habite, durant lequel espace de temps il devra éviter cependant de consommer le mariage tout en partageant la couche commune.

Les enfants qui naissaient de cette union appartenaient donc au clan de l'Ours parce que c'était celui de leur mère, mais ils ne pouvaient se marier dans le clan du Loup parce que c'était le clan de leur père.

Il y avait huit clans ou deux phratries de quatre clans chacune dans chaque tribu ou nation.

Ce terme de phratries n'est pas d'invention récente et purement conventionnelle; il nous sert sans doute à expliquer et démêler l'écheveau compliqué des groupements primitifs, mais les Indiens eux-mêmes le connaissaient et l'utilisaient.

Les auteurs parlent de classes matrimoniales chez certains primitifs, les Australiens entre autres, et, sans donner trop de précisions quant à la constitution de ces classes, nous expliquent leur fonctionnement.

Lafitau remarque de son côté (Vol. 1, p. 563), « que les enfants appartenant à la mère, et les Sauvages paraissant tous égaux, il devrait, ce semble, être également indifférent de s'établir partout sans autre règle que l'inclination. »

Il ajoute cependant qu'il y a trois Ordres parmi eux: les Iesendwans, c'est-à-dire les nobles; les Agongweha ou gens du commun; et les Ennaskwa c'est-à-dire les esclaves.

Ne serait-ce pas là les classes tant discutées de Spencer, Gilles, Strehlen, Schulze, Durkheim, Moret, Davy et autres. Je le crois, et ce qui me porte à le croire, c'est une remarque de Lafitau (Vol. 1, p.

558), que « les liaisons sont si fortes dans la cabane de la mère, à qui les enfants sont censés appartenir de plus près, qu'ils ne peuvent guère s'établir dans cette cabane, à moins qu'ils ne soient dans un degré si éloigné, qu'il n'y ait plus d'autre parenté que celle d'être de la même tribu. La bienséance n'y permet pas même le mariage avec les esclaves entés dans cette même cabane. »

Il devait y avoir chez les anciens Iroquois, comme on l'a trouvé ailleurs autrefois, et comme on le trouve encore aujourd'hui, une répugnance invincible aux unions en dehors de la caste ou classe dont on est issu, encore plus quand il s'agit de la caste ou classe des esclaves.

On sait aussi que les Indiens eux-mêmes regardaient certains clans comme inférieurs à d'autres et disaient de ceux qu'ils estimaient les plus nobles qu'ils étaient les « pères », et de ceux qu'ils prisait moins qu'ils étaient les « enfants » des autres clans.

Toute cette question des castes, classes, familles, tribus et nations est extrêmement compliquée et n'a jamais été étudiée objectivement, du moins pour les indigènes de l'intérieur du Canada.

Il y a bien des raisons à cette complication; une d'importance considérable est celle de l'adoption ou enture des étrangers, amis ou prisonniers de guerre, dans un clan, afin de prévenir l'extinction de ce clan dans la nation par suite de pertes faites à la guerre ou de décimation par la maladie.

Ces étrangers étaient eux-mêmes, dans leurs nations respectives, de l'un des nombreux clans, et devaient éprouver une certaine répugnance à se voir accolés, par exemple, à une femme du même clan qui avait perdu son mari dans une expédition de guerre.

C'était presque l'équivalent de l'abjuration pour esquiver le poteau; et certains, restés honnêtes dans leur malheur, devaient estimer qu'ils payaient cher le droit de vivre.

Peut-être est-ce dans cet ordre d'idées qu'il faut chercher l'explication de la disparition ou de l'absence de certains clans dans des tribus, ou encore de la quasi extinction de certaines tribus comme

celle des Onéidas, dont le nombre était si petit, qu'il ne suffisait plus à peupler le pays qui leur avait été assigné.

Reprenons maintenant la question de la situation de l'enfant né dans le clan de l'Ours.

Elevé par sa mère et par les autres femmes de la cabane jusqu'à l'âge de la puberté, il ne doit rien à son père qu'il ne voit du reste presque jamais, mais est obligé à toutes sortes d'attentions pour les frères et les soeurs de sa mère, lesquels, étant du même clan que lui, sont ses vrais parents, ses oncles et ses tantes utérins.

A cause de la transmission utérine du clan, le fils Ours ne doit rien à son grand-père maternel qui ne peut être de son clan, mais il peut avoir des égards pour quelques-uns des alliés paternels, dans la ligne collatérale, qui peuvent être du clan de l'Ours.

Le fils Ours ne peut hériter de son père Loup, dont les biens vont, au décès, à ceux de son clan.

A la mort du fils Ours ses biens vont à sa mère, ou à ses frères et soeurs à lui; ou aux frères et soeurs de sa mère, c'est-à-dire à ses oncles et tantes utérins; mais rien ne va à son père ni aux parents de son père.

Quand on examine ce curieux état de choses, on ne peut trouver qu'une excuse à cette absence de toute reconnaissance du père: c'est que dans l'opinion de ces primitifs, l'acte sexuel n'a pas d'efficacité procréatrice.

Le primitif reconnaît bien la nécessité du connubium, mais il raisonne comme si le connubium ne faisait que produire chez la femme un état de réceptivité indispensable à la conception, mais que cette conception n'a rien à faire avec l'acte, et que les enfants qui peuvent éventuellement résulter de ce rapprochement n'en dépendent en aucune façon.

De cette manière le fils n'est pas parent du père, encore moins de ses ascendants paternels; et l'on connaît, comme conséquence de cette mentalité, des situations où le fils peut combattre le père, et ne

pas être tenu à la vengeance clanale en sa faveur, comme il l'est pour sa mère et pour tous ceux de son clan.

On a de la peine à comprendre qu'il en aît été ainsi; pourtant les auteurs anciens sont positifs, et, ce qui est encore plus probant, c'est que, chez plusieurs peuplades africaines¹, les choses se passent actuellement ainsi: il en est de même en Australie et au Malabar.

Et si l'on voulait croire que les Indiens d'Amérique fussent différents de ceux du Vieux-Monde, je citerais comme exemple de similitude de pensée, et aussi comme exemple de dissémination des idées dans le monde, cette anecdote que je trouve dans un livre de chez nous par le Dr Bourget²: « A Résolution, dans mon enthousiasme, j'avais invité le chef à faire le voyage chez lui avec nous, et je lui fis comprendre qu'il serait mon invité. J'étais loin de penser que, rendu chez lui, il me demanderait un salaire pour avoir été royalement nourri au poulet! »

Des faits de ce genre sont rapportés par tous les explorateurs, qui ayant souvent eu l'occasion, soit de ramener chez lui un pauvre Africain tombé malade, soit de lui sauver la vie, se voyaient demander par le rescapé ou par le malade, qu'on le payât pour s'être laissé sauver la vie ou pour s'être laissé reconduire dans son pays.

Cela va de pair avec cette croyance des primitifs que celui qui sauve la vie à un autre s'engage par le fait même à en prendre soin pour le reste de ses jours, puisqu'il est intervenu pour empêcher le cours d'un fait.

Le fils Ours étant devenu d'âge, c'est-à-dire pubère, il cesse d'être gouverné par les femmes et devient digne de l'initiation, qui en fera un homme.

Après un jeûne sévère et prolongé, mais variable selon la nation, on explique au candidat certaines choses qu'il a ignorées jusqu'ici, et on le soumet à toutes sortes d'épreuves qui doivent démon-

1. Moret et Davy, *Des clans aux Empires*, p. 45.

2. *Douze ans chez les Sauvages*, p. 107.

trer son endurance, sa vivacité à comprendre, son habileté à prétendre devenir un homme de la Nation; il reçoit un nom.

Les hommes s'en emparent alors, et, ici, le père joue un certain rôle; on enseigne à l'aspirant guerrier les éléments de la chasse et de la guerre, le maniement des armes, la pratique de la dissimulation de la douleur, dont l'apparence est indigne de sa Nation, les jeux et les exercices de tous genres qui assoupliront son corps et lui donneront l'endurance obligatoire.

Le jeune homme commence alors à prendre connaissance des délibérations ordinaires des membres du Conseil, en assistant de loin aux réunions, où il doit prendre garde de ne jamais donner son avis, ni de paraître prendre parti pour ceci ou pour cela.

Avant son initiation, le fils Ours n'avait jamais beaucoup travaillé à quoi que ce soit, n'ayant du reste jamais vu ni son père ni un autre homme travailler. Mais il avait aidé sa mère, un peu, à « faire des commissions » comme nous disons; à partir de son initiation il ne travaillera plus du tout en dehors de la fabrication des armes, des outils, des canots, et ne pensera plus qu'à la chasse, à la pêche et aux expéditions de guerre, où il pourra étaler sa valeur.

Le fils continue à vivre, au moins généralement, dans la cabane de sa mère à laquelle il doit, comme son père, les produits de sa chasse.

Fixé maintenant sur beaucoup de mystères, les nuits se passent dans la fréquentation des cabanes où les filles se chargent de l'initier à la vie, en attendant qu'il sente monter en lui le désir de fonder à son tour une famille, où l'existence s'écoulera comme il a vu s'écouler la sienne, et celle de ses proches.

Averties par la mère que son fils désire prendre femme, les matrones de la cabane se réunissent et examinent la situation de tous les points de vue.

Le fils Ours ne peut convoler dans son clan; c'est un fait notoire que personne ne pourrait oublier.

Dans le clan de son père, on respectera ce que nous appelons la ligne directe à tous les degrés, et, dans la collatérale, au moins jusqu'au deuxième degré, assure Lafitau, qui pense cependant que l'interdiction allait au-delà.

De même, on ne sortira pas de la classe ou des classes avec lesquelles la bienséance permet le connubium.

On conçoit que l'esclave cherche à se hausser dans l'une des autres classes dont il était lui-même peut-être dans son pays; mais on n'admet pas que l'homme d'une classe puisse descendre dans une autre sous le prétexte, par exemple, que l'amour l'emporte sur les convenances. Il n'y a pas d'amour au sens où nous l'entendons dans la mentalité primitive; il y a union entre gens qui consentent à partager les devoirs et les plaisirs de la vie; ce sont des mariages de raison.

La seule chose à laquelle on portait attention, c'est que dans la classe convenable, on ne s'alliât pas à quelque cabane peu nombreuse et par conséquent pauvre et peu considérée, ou comptant des gens avec lesquels on estimait qu'il est difficile de vivre en harmonie et qu'il est préférable d'éviter.

Le jeune homme laisse faire toutes ces recherches, toutes ces supputations, sans avoir l'air de s'intéresser à son propre sort: la bienséance lui défend encore d'intervenir et de paraître vouloir hâter la conclusion de l'événement.

En sous-main, il a cependant jeté son dévolu sur telle jeune personne qui lui semble désirable.

La mère s'informe discrètement auprès des matrones si la personne que l'on a en vue est vaillante, capable d'apprendre les métiers, de coudre un mocassin, de remplir enfin toutes les obligations du ménage.

De leur côté, les matrones ont des perles à présenter; on discute, on examine; la mère confère avec le fils, et, le choix fait, on se prépare dans le plus grand secret à faire les ouvertures quand elles semblent avoir chance d'être agréées.

Dès que le mariage était résolu, les parents du jeune homme faisaient porter un présent de perles (rassade), de pelleteries, de couvertes, et d'autres objets nécessaires au ménage; et, sitôt les présents acceptés, le mariage était censé conclu.

La femme n'apportait point de dot. Le jeune homme devait une partie de sa chasse et de sa pêche aux parents de son épouse, au moins durant la première année, et, généralement jusqu'à la naissance d'un enfant, ce qui ne pouvait guère arriver pour les raisons que j'ai exposées plus haut, avant la deuxième année.

Il y avait fêtes et réjouissances de toutes sortes et grand festin à l'occasion du mariage. Le festin avait lieu dans la cabane du marié, mais tous les frais en étaient supportés par la cabane de l'épouse et le repas préparé par elle-même.

La jeune fille devenue nubile devait attendre d'être recherchée en mariage et ne devait faire la moindre avance, ni faire voir le moindre sentiment d'inclination vers un jeune homme plutôt qu'un autre.

Je ne puis entrer ici dans la description de la très grande liberté dont elle jouissait par ailleurs avant son mariage, et des occasions qui lui étaient offertes de connaître ou de soupçonner qu'elle serait agréable à tel jeune homme de sa cabane ou à un autre.

Une fois mariée, la femme iroquoise devenait d'une fidélité exemplaire, et ne se serait pour rien au monde rendue coupable d'adultère, crime que l'on punissait du reste de tourments et de tortures, quand ce n'était pas de la mort.

Pour assurer la durée de l'union, on ne comptait pas uniquement sur l'obligation morale des époux l'un envers l'autre, mais aussi sur le droit de l'homme de répudier sa femme et d'en prendre une autre sans la moindre difficulté.

Cette situation faisait que la femme endurait souvent son homme, à cause du déshonneur qui ne manquerait pas de rejaillir sur ses enfants en raison du divorce, et à cause aussi, parfois, de l'état de dénuelement dans lequel elle était exposée à tomber si ses parents étaient

morts ou ne pouvaient à cause de leur pauvreté ou de leur vieillesse lui porter secours.

Une fois libéré de ses obligations envers la cabane de sa femme, l'homme pouvait soit continuer d'habiter cette cabane, soit en établir une, ce qui demandait une certaine aisance qui ne pouvait s'estimer qu'au moyen des grains de « porcelaine » que possédait le ménage.

Ces cabanes étaient de toutes longueurs et croissaient de vingt-cinq pieds chaque fois que l'on voulait les allonger; elles étaient élevées par la jeunesse à laquelle on faisait appel et que l'on récompensait de son travail par un festin et par des réjouissances.

Les cabanes étaient larges de vingt-cinq pieds environ avec une allée centrale libre sur une largeur de six pieds, au milieu de laquelle se trouvait un feu ou foyer dont la fumée s'échappait par une ouverture pratiquée dans la toiture.

A tous les vingt-cinq pieds les cabanes étaient compartimentées par des cloisons qui portaient des murs gouttereaux pour venir jusqu'à environ six pieds du centre, ce qui donnait à chaque case ainsi fermée de trois côtés et ouverte du côté du feu, une superficie utilisée d'environ deux cent-cinquante pieds carrés.

Dans chaque case il y avait, dans l'un des coins, ou au centre, une autre petite case mesurant environ douze pieds de longueur sur six pieds de profondeur, et dont le plancher était soulevé d'environ un pied du sol afin de se garantir contre l'humidité, formant ainsi une sorte de banquette sur laquelle on pouvait étendre des nattes ou des peaux pour s'y asseoir ou pour dormir.

Il y avait à environ six pieds de la banquette un ciel-de-lit formé d'écorces, qui servait de tablette pour déposer les effets du ménage, aussi bien que pour garantir contre la pluie qui passait quelquefois entre les écorces de la toiture, où de la neige que le vent soufflant en tempête y faisait poudrer.

En avant de la banquette on disposait des nattes pour s'asseoir par terre en laissant tout du long, de chaque côté du feu placé au

centre, un passage qui permettait la circulation dans les deux sens d'un bout à l'autre de la cabane.

On n'élevait la banquette de si peu qu'à cause de la fumée qui remplissait souvent le haut de la cabane quand le vent « rafalait », et d'autant pour se garantir de l'humidité, et des puces qui pullulaient en toutes saisons, attendu que les chiens couchaient sous la banquette.

Dans l'espace resté libre de la case, on disposait des tonnes faites d'écorces, ou parfois des grands vases faits de terre cuite pour y conserver le maïs égrené qui faisait, avec le poisson fumé qui pendait aux perches, le principal élément de la nourriture. Ce devait être un singulier spectacle, le soir venu, de voir les ombres danser au caprice de la lueur vacillante des foyers alignés, souvent, sur trois cents pieds de longueur. Aux extrémités de ces longues cabanes il y avait des vestibules que l'on fermait en hiver pour se protéger contre le froid et qui offraient en été des abris où l'on pouvait prendre le frais.

Les cabanes étaient orientées est-ouest et séparées les unes des autres par des ruelles; un chemin de ronde les séparait toutes de la palissade qui régnait tout autour de la ville.

Cartier estime qu'il y avait à Hochelaga environ cinquante cabanes: il devait donc se trouver environ trois mille cinq cents habitants dans la ville.

Les villes étaient autant que possible situées sur les hauteurs, en bordure des terrasses qui marquent les plages anciennes de la mer géologique Champlain. Elles étaient toujours près d'une savane ou d'un marais qui servait à la fois de réserve de chasse et de moyen de défense.

Les Iroquois ne plaçaient jamais leurs villes au bord d'une rivière; mais ne connaissant pas l'art de creuser des puits, ils s'arrangeaient pour se trouver à proximité d'un ruisseau qui coulait toute l'année. Près de la ville, généralement dans une clairière de la forêt, se trouvaient les champs de maïs, base de leur nourriture, et que les femmes seules cultivaient, avec l'aide des fillettes et des jeunes filles.

C'est à cause de leur croyance que la femme est la dépositaire du principe de la fécondité, que tous les travaux de culture, le dépéçage du gibier tué à la chasse, la fabrication des ustensiles du ménage et de celle des vêtements étaient réservés aux femmes, sous peine des pires malheurs, et de la vengeance des esprits des choses.

Les femmes elles-mêmes étaient convaincues de cette qualité inhérente à leur sexe, et avaient bien soin de défendre l'accès des champs, la curée de la chasse, et tous les ouvrages de « création » à leurs maris: elles riaient aux larmes et se moquaient de la sensiblerie de ceux qui les plaignaient d'avoir tant de besoins.

Ni la grossesse, ni l'allaitement qui durait parfois jusqu'à cinq ans et même plus, ne les dispensaient de tous ces travaux pénibles, non plus que des réjouissances et des danses qui marquaient le retour du printemps, le temps des semailles, les fêtes propitiatoires pour la pousse du maïs et des fèves, la récolte des céréales et des petits fruits des bois, comme aussi, hélas! de la réception, le plus souvent cruelle, des prisonniers de guerre.

A tout cela il faut ajouter le soin des malades et des vieillards, que l'on n'abandonnait jamais à leur sort, comme chez d'autres Indiens, et le culte des morts que l'on pleurait longtemps.

Je me propose de parler dans un autre article de l'organisation politique des anciens Iroquois; j'expliquerai, alors, la distribution des clans dans les tribus, et celle des tribus dans les nations, parce que cette distribution, et l'importance des différents clans, en vinrent à ne plus relever uniquement d'une préoccupation mystique, mais aussi de l'importance et de la position qu'occupaient dans l'Hodénosoni, ou Confédération Iroquoise des Six-Nations, quelques-unes d'entre elles.

Telle était, dans ses grandes lignes seulement, l'organisation sociale extrêmement complexe des anciens Iroquois.

On admitra, je pense, que pour les barbares dont on a dit qu'ils étaient les pires, les anciens Iroquois l'emportaient de beaucoup en civilisation sur tous les Indiens qui les entouraient; et qu'ils au-

raient pu rendre des points à beaucoup de soi-disant civilisés sous plus d'un rapport.

Les Chinois pensent encore, et ils ne se trompent peut-être pas autant qu'on le croit, que les Occidentaux sont des barbares quand ils les comparent à eux-mêmes; les anciens Iroquois n'étaient pas loin d'en penser autant en constatant la dépravation et les autres faiblesses de beaucoup de ceux avec lesquels ils venaient en contact, ce qui faisait dire à l'un d'eux: « Je crains bien que ce Grand Juge dont tu nous parles, quand il viendra pour séparer les bons d'avec les méchants, ne vous mette tous ensemble d'un côté, et les Iroquois de l'autre, et que ce ne soit pas nous qui soyons du mauvais côté. »

Aristide Beaugrand Champagnon